

# BON DE COMMANDE

## SAISON 2010



Pour réserver votre visite de groupe ou votre billetterie, merci de compléter ce formulaire et de le renvoyer à :

Centrale de Réservation France Miniature – 25 route du Mesnil 78990 ELANCOURT

**SPÉCIAL  
C.E.**

ou par fax au : 01.30.16.16.31

Votre réservation sera effective après confirmation de notre part

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Nom du responsable : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_

Cachet de l'établissement (payeur)

**LA BILLETTERIE NON DATÉE** (commande de 20 billets minimum, adultes et enfants confondus)

**BILLETTERIE INDIVIDUELLE** Valable Saisons 2010 et 2011

\* Nbre d'adultes (à partir de 15 ans) : \_\_\_\_\_ X 13,00 € = \_\_\_\_\_ €

\* Nbre d'enfants (de 4 à 14 ans) : \_\_\_\_\_ X 8,50 € = \_\_\_\_\_ €

Pour recevoir vos billets, envoyez votre bon de commande accompagné du règlement intégral (3 semaines minimum avant la date de visite), en précisant le type d'envoi souhaité (Fréquence A ou Chronopost)

### LE PASS PARADISOIRS

#### PASS ANNUEL

De 5 à 19 pass : 79 € \* Nbre de pass Paradiloirs : \_\_\_\_\_ X \_\_\_\_\_ € = \_\_\_\_\_ €

Plus de 20 pass : 74 € Merci d'indiquer le tarif correspondant au nombre de pass commandés

Prix public : 84 €

Vous recevrez des contremarques à échanger contre un Pass avant le 31/08/2010

**LA BILLETTERIE DATÉE OU VISITE GROUPE** (20 personnes payantes minimum)

#### BILLETTERIE 1 JOUR

Date de la visite : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Tarif Groupe Famille \* Nbre d'adultes (à partir de 15ans) : \_\_\_\_\_ X 13,00 € = \_\_\_\_\_ €

\* Nbre d'enfants (de 4 à 14 ans) : \_\_\_\_\_ X 8,50 € = \_\_\_\_\_ €

Tarif Groupe Scolaires et \* Nbre d'élèves (jusqu'en Terminale) : \_\_\_\_\_ X 8,00 € = \_\_\_\_\_ €

Groupe Centre de Loisirs \* Nbre d'adultes accompagnants : \_\_\_\_\_ X 13,00 € = \_\_\_\_\_ €

(80% d'enfants minimum)

Nbre d'accompagnateurs gratuits : \_\_\_\_\_ X 0,00 € = \_\_\_\_\_ 0,00 €

Groupe Famille : 1 gratuité accompagnateur pour 20 payants + 1 gratuité chauffeur

Groupe Scolaire / Centre de Loisirs : 1 gratuité accompagnateur pour 8 élèves payants + 1 gratuité chauffeur

Pour recevoir vos billets, envoyez votre bon de commande accompagné du règlement intégral (3 semaines minimum avant la date de visite), en précisant le type d'envoi souhaité (Fréquence A ou Chronopost)

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ENVOI

+ 8,50 € en Fréquence A

+ 11,50 € en Chronopost

Date : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

**MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE** : \_\_\_\_\_ €

Signature :

Acompte versé : \_\_\_\_\_ €

(chèque à l'ordre de France Miniature)

N° TVA Intracommunautaire : .....

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extraits) SAS France Miniature

Les présentes conditions particulières de vente précisent les conditions générales résultant des dispositions des articles R 211-5 à R 211-13 du Code du Tourisme relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours dûment applicables au titre des présentes.

La SAS France Miniature, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 348 677 196, site 25, route du Mesnil-78990 ELANCOURT, est propriétaire et exploitante d'un espace de loisirs et d'attractions à vocation familiale, dénommé "France Miniature" et habilitée tourisme HA 078 01 0002.

Les présentes dispositions ont pour objet de régir les relations contractuelles entre le client et la SAS France Miniature à l'occasion de la réservation de titres d'accès aux espaces de loisirs "France Miniature", et de l'exécution des prestations associées telles que proposées dans la brochure ou sur les divers supports de communication.

Il est entendu que la SAS France Miniature est la seule interlocutrice du client pour toute réclamation relative à l'interprétation ou l'exécution des présentes. A cet égard, il est précisé que la responsabilité de la SAS France Miniature ne saurait être engagée dans le cas où le non-respect des obligations engendrées par les présentes, trouverait son origine dans un cas fortuit, un cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation, au déroulement de la visite et aux prestations fournies à cette occasion.

La réservation ou la commande de billetterie et prestations implique l'acceptation des conditions générales et particulières de la SAS France Miniature, qui sont portées à la connaissance du client au verso des factures du Service Réservations de la SAS France Miniature, en vigueur au jour de ladite réservation ou commande, sous réserve de dispositions particulières contraires. Il est expressément précisé que les informations figurant dans la brochure de la SAS France Miniature peuvent faire l'objet de modifications en cours de saison, lesquelles sont, préalablement à la confirmation de la réservation, portées à la connaissance du client, à l'exception de celles relatives aux spectacles, attractions, boutiques, animations, restaurants et autres prestations accessoires, qui peuvent être fermés, modifiés, retardés ou supprimés sans préavis.

Les présentes conditions ont pour objet de porter à la connaissance du client la description des espaces de loisirs et des prestations associées et notamment, le prix, les modalités de règlement, les conditions d'annulation et de modification du contrat.

Les présentes conditions sont susceptibles d'être modifiées en cas de promotions sur certains produits ou pendant certaines périodes de l'année, promotions pour lesquelles les conditions particulières de vente sont précisées dans la brochure ou sur une documentation spécialement éditée à cette occasion.

## I - CONDITIONS COMMUNES APPLICABLES A LA RESERVATION ET A L'ACHAT DE TITRES D'ACCES AUX ESPACES DE FRANCE MINIATURE

### I.1 - Tarification

Les prix visés par les présentes sont exprimés en euros. Ils sont susceptibles d'être révisés à tout moment par la SAS France Miniature

Les prix comprennent le droit d'accès aux espaces de loisirs de France Miniature pour une (1) journée ; ils ne comprennent pas tout autre dépense à caractère personnel.

#### I.1.1 - Billetterie individuelle datée et non datée

Tout achat inférieur à 20 titres d'entrée se fait exclusivement, soit aux caisses de France Miniature, soit par Internet sur le site Internet suivant : [www.franceminature.fr](http://www.franceminature.fr), soit auprès de tiers avec lesquels la SAS France Miniature a passé un accord de distribution.

A défaut de toute notification contraire lors de l'achat, les titres d'entrée non datés sont valables pour la saison d'ouverture de France Miniature au cours de laquelle les titres d'entrée sont achetés.

#### I.1.2 - Enfants (tout type de billetterie)

Les enfants de moins de 4 ans (en individuel) peuvent accéder gratuitement aux espaces de loisirs de France Miniature.

Les tarifs enfants sont applicables aux enfants de 4 à 14 ans inclus. L'âge pris en considération aux fins d'application du tarif enfant est celui de l'enfant au premier jour de la visite. Un justificatif de la date de naissance de l'enfant peut être demandé. A défaut de présentation des pièces demandées, il sera fait application du tarif adulte.

Pour les groupes d'enfants (20 enfants) de moins de 4 ans, le tarif scolaire est proposé.

#### I.1.3 - Billetterie datée pour les groupes

Les tarifs de billetterie datée pour les groupes, sont applicables pour tout achat de titres d'entrée aux espaces de loisirs de France Miniature, pour des groupes composés d'un minimum de 20 personnes (enfants et adultes confondus) payantes, pour une date déterminée.

Les tarifs de billetterie datée pour les groupes scolaires sont applicables à tout achat de titres d'entrée aux espaces de loisirs de France Miniature pour des groupes composés d'un minimum de 20 enfants payants, pour une date déterminée.

#### I.1.4 - Billetterie non datée pour les groupes

Les tarifs billetterie non datée pour les groupes, sont applicables pour tout achat de titres d'entrée aux espaces de loisirs de France Miniature, pour des groupes composés d'un minimum de 20 personnes payantes (adultes et enfants confondus). Ils concernent des billets non datés, valables pour deux saisons consécutives, dont la saison en cours à l'achat. Ils sont utilisables individuellement.

### I.2 - Conditions de réservation de la billetterie pour les groupes

#### I.2.1 - Conditions de réservation applicables à la billetterie datée pour les groupes

La réservation doit être effectuée trois (3) semaines au moins avant la date de la venue du groupe à France Miniature. Pour être validée, la réservation doit être confirmée par écrit, sous forme d'émission d'une facture pro forma, teniu lieu de contrat, par le Service Réservations de la SAS France Miniature ou toute autre personne physique ou morale désignée par la SAS France Miniature pour enregistrer les réservations en son nom et pour son compte.

Toute réservation de groupes précise obligatoirement le nombre de visiteurs (adultes et enfants de 4 à 14 ans inclus), les produits éventuellement combinés et, le cas échéant, le nombre de couverts demandés selon les modalités exposées au titre II ci-après.

Les réservations ne sont définitivement prises en compte par la SAS France Miniature qu'après versement d'un acompte minimum de quarante pourcent (40%) du montant de la réservation. Le solde est payable au plus tard le jour de la visite.

Pour tout envoi à l'avance de billets datés, un règlement de cent pourcent (100%) du montant de la réservation est exigé ; celui-ci doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de la visite. Les billets commandés sont alors envoyés obligatoirement par courrier avec accusé de réception ou, sur demande, par Chronopost accompagnés d'une facture. Les frais d'envoi sont pris en charge par le client au tarif en vigueur au jour de l'envoi.

#### I.2.2 - Conditions de réservation applicables à la billetterie non datée pour les groupes

Les achats d'un minimum de 20 billets non datés pour les groupes s'effectuent par courrier accompagné du règlement du montant total de la commande. Les billets commandés sont alors envoyés, accompagnés d'une facture, obligatoirement par courrier avec accusé de réception ou, sur demande, par Chronopost. Les frais d'envoi sont pris en charge par le client au tarif en vigueur au jour de l'envoi.

### I.3 - Modification ou Annulation

#### I.3.1 - Modification du fait du client

Les demandes de modification de réservation doivent être effectuées par écrit. De convention expresse, les modifications acceptées sont celles qui ont fait l'objet d'un accord écrit de la part du Service Réservations de la SAS France Miniature.

Les conditions de règlement sont celles applicables à la réservation éventuellement mise à jour.

Les acomptes d'ores et déjà versés, au jour de la demande de modification, à la SAS France Miniature sont réputés acquis et ne peuvent faire l'objet d'un avoir que dans le cadre des dispositions ci-après, « Conditions d'annulation ». Lorsqu'une modification de réservation, dûment acceptée par le Service Réservations de la SAS France Miniature, génère une augmentation de prix, le montant supplémentaire est intégré directement dans la facture établie par le Service Réservations de la SAS France Miniature.

En cas de demande de modification de date concernant de la billetterie datée, d'ores et déjà facturée, la SAS France Miniature perçoit à titre de frais de gestion une somme de 30 euros TTC. Cette somme est directement intégrée dans la facture établie par le Service Réservations de la SAS France Miniature. Lorsqu'une modification de date dûment acceptée par le Service Réservations de la SAS France Miniature génère un ajustement de prix, le montant de la facture fera également l'objet d'un ajustement.

#### I.3.2-Conditions d'annulation relative à la billetterie datées pour les groupes

##### Annulation totale d'un groupe.

Toute annulation totale d'un groupe doit être notifiée le plus tôt possible par écrit au Service Réservations de la SAS France Miniature, et en tout état de cause avant la date de la visite.

##### Annulation partielle d'un groupe.

Dans le cas où le nombre de participants d'un groupe serait réduit à un nombre inférieur au nombre minimum requis pour la catégorie de billets datés commandés, la SAS France Miniature facture les billets commandés par le client au tarif effectivement applicable en fonction du nombre de participants. Ainsi, si le nombre de participants est réduit à moins de 20 personnes payantes, les billets sont facturés au client au tarif public billetterie individuelle non datée.

##### Avoir.

Les billets datés pour les groupes non utilisés suite à une annulation partielle, font l'objet d'un avoir à condition d'avoir été retournés à la SAS France Miniature, par envoi recommandé avec accusé de réception au Service Réservation de la SAS France Miniature, dans les 15 jours suivant leur date faciale.

Les billets datés pour les groupes, retournés suite à une annulation totale, font l'objet d'un avoir, à condition d'avoir été retournés à la SAS France Miniature, par envoi recommandé avec accusé de réception au Service Réservation de la SAS France Miniature, dans les 15 jours suivant leur date faciale sous déduction d'une somme forfaitaire de 30 euros TTC à titre de frais de gestion.

L'avoir émis n'est utilisable que dans les douze (12) mois suivant sa date d'émission. L'avoir émis n'est en aucun cas remboursable.

#### I.3.3 - Conditions d'annulation relative à la billetterie non datée pour les groupes

Les billets non datés pour les groupes sont valables pendant deux saisons consécutives. Ils ne peuvent, sous quelque motif que ce soit, faire l'objet d'un remboursement.

#### I.3.4 - Conditions d'annulation relative à la billetterie individuelle non datée

Les billets individuels non datés sont valables pendant une saison. Ils ne peuvent, sous quelque motif que ce soit, faire l'objet d'un remboursement.

### II - MODALITES DE Paiement

Les factures définitives émises par la SAS France Miniature sont exigibles dès leur date d'émission.

En ce qui concerne la billetterie datée, non envoyée à l'avance au client, le solde est payable immédiatement aux caisses de France Miniature, le jour de la visite.

Pour les personnes morales de droit public, le règlement est effectué sur le fondement de l'engagement de règlement matérialisé par le bon de commande adressé par le client au Service Réservations de la SAS France Miniature. La facture devra être soldée sous 45 jours à compter de son émission et, en tout état de cause, au plus tard au jour de la visite. .

## II - CONDITIONS PARTICULIERES DE RESERVATION DE RESTAURATION APPLICABLES AUX GROUPES

Les dispositions du titre I ci-dessus, sont applicables *mutatis mutandis* aux présentes conditions particulières de réservation de restauration groupes, sous réserve des conditions suivantes.

### II.1 - Conditions de réservation

Outre les conditions de réservation précisées au titre I, les conditions de réservation de restauration sont précisées par les dispositions suivantes :

- Les menus groupes sont exclusivement réservés aux groupes de 20 personnes (adultes et enfants confondus) et plus.
- Le menu choisi doit être identique pour l'ensemble des adultes du groupe ; le menu enfant choisi doit être identique pour l'ensemble des enfants du groupe.
- L'heure de prise du repas est précisée par la SAS France Miniature dans la tranche 12h - 14h .
- Le nombre de menus groupes doit, de préférence, être réservé en même temps que les entrées. La réservation est prise en compte à partir de la confirmation par la SAS France Miniature.
- La réservation de prestations de restauration doit être effectuée, trois (3) semaines au moins avant la date de la visite, sous réserve de disponibilités.
- Les conditions de règlement sont les mêmes que celles exposées au titre I.

### II.2 - Menus - Tarification

Tous les prix s'entendent en euros, taxes et service compris.

Les menus et les tarifs qui s'y rapportent, sont fournis à titre indicatif et peuvent varier en fonction des approvisionnements.

### II.3 - Conditions de règlement - Annulation totale ou partielle

#### II.3.1 - Conditions de règlement

Le Service Réservations de la SAS France Miniature confirme la commande par l'émission d'une facture pro-forma tenant lieu de contrat, établie sur la base du nombre de repas commandés. La réservation est définitivement prise en compte après versement d'un acompte de quarante pourcent (40%) du montant de la commande. Le solde est payable le jour de la visite.

Dans le cas où le règlement n'est pas parvenu au Service Réservations de la SAS France Miniature au plus tard, huit (8) jours ouvrés avant la visite, la réservation est automatiquement annulée.

#### II.3.2 - Annulation totale ou partielle

Le client peut procéder à l'annulation totale ou partielle de sa réservation groupe dans les conditions suivantes :

- L'annulation parvient dans un délai inférieur ou égal à huit (8) jours ouvrés précédant la date prévue pour la prise du repas au Service Réservations de la SAS France Miniature : le montant total de la prestation annulée devient de plein droit exigible et fait l'objet d'une facturation au client par la SAS France Miniature.
  - L'annulation parvient au plus tard neuf (9) jours ouvrés avant la date prévue pour la prise du repas au Service Réservations de la SAS France Miniature : aucune pénalité n'est appliquée et le montant de l'acompte versé par le client fait l'objet d'un avoir.
- Sans préjudice des dispositions précédentes, l'annulation partielle par le client de sa réservation groupe ne fait l'objet d'aucune pénalité si elle représente moins de 5% du montant de la commande et sous réserve de la notification de l'annulation au Service Restauration de la SAS France Miniature par fax au 01.30.16.16.31 ou par courriel adressé à [contactgroupe@franceminature.com](mailto:contactgroupe@franceminature.com), au plus tard à 18h la veille de la visite.
- L'annulation n'est prise en compte que si elle est dûment formulée par écrit ou si elle est constatée de facto par l'absence du client à la date prévue de prise de repas.

#### II.3.3 - Modification

Les demandes de modification doivent être formulées par écrit et parvenir au Service Réservations de la SAS France Miniature au plus tard neuf (9) jours avant la date prévue pour la prise du repas, pour être traitées. Les modifications ayant pour objet l'augmentation du nombre de réservations sont réputées acceptées lorsqu'elles ont fait l'objet d'un accord écrit de la part du Service Réservations de la SAS France Miniature. Les demandes de modification ayant pour objet la réduction du nombre de réservations sont soumises aux dispositions de l'article II.3.2 « Annulation totale ou partielle » ci-dessus.

### II.4 - Garantie des couverts

A l'arrivée du groupe à France Miniature, l'heure du repas est confirmée en fonction des disponibilités du restaurant. L'horaire indiqué à cette occasion doit être respecté par le groupe. En cas de retard supérieur à 15 minutes, la SAS France Miniature se réserve le droit de modifier l'horaire du repas pour l'ensemble du groupe.

## III - DISPOSITIONS COMMUNES

### III.1 - Retard de paiement

En cas de retard de paiement, le montant des factures sera majoré, à titre de pénalité au taux de trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, par jour de retard.

### III.2 - Droits de propriété intellectuelle

Le client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de la SAS France Miniature.

### III.3 - Force majeure

La Direction de la SAS France Miniature se réserve le droit d'annuler toute réservation si des événements de force majeure ou de cas fortuits l'y contraignent, tels que, et sans que cette liste soit exhaustive : grève, incendie, dégâts des eaux, impossibilité d'accès, épidémie, décisions émanant d'autorités, etc. Dans une telle hypothèse, la SAS France Miniature peut proposer une autre date de venue à France Miniature.

### III.4 - Assurances

La SAS France Miniature est titulaire d'une Police d'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès du GAN EUROCCOURTAGE, contrat numéro 86.351.239 (Tour Gan Eurocourtage 4/6 avenue d'Alsace 92033 La Défense Cedex). Elle garantit les conséquences de la responsabilité civile professionnelle pouvant incomber à la SAS France Miniature en raison de dommages corporels, matériels et immatériels causés à ses clients ou tiers par suite de faute, erreur ou négligence constatées à l'occasion de son activité professionnelle de gestionnaire d'activités de loisirs au sens du Code du Tourisme, à concurrence de 10 millions d'euros pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs.

### III.5 - Responsabilité

La SAS France Miniature décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et, en particulier : incendie et/ou vol, susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les visiteurs, qui n'auraient pas fait l'objet d'un dépôt dans des locaux réservés à cet effet. Chaque visiteur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence sur les espaces de loisirs de France Miniature.

La SAS France Miniature apprécie seule les conditions d'exploitation et de maintenance de France Miniature ; elle décide notamment (i) de la fixation des jours et horaires d'ouverture de France Miniature et des différentes attractions qu'elle propose, (ii) de l'établissement des programmes de maintenance, de réparation et de réhabilitation de tous les équipements dont la SAS France Miniature est propriétaire ou bénéficiaire d'un droit d'usage, ainsi que (iii) de l'adoption des normes et règles concernant la santé, la sécurité, la présentation au public de ses attractions, de ses spectacles et des services aux visiteurs de France Miniature. En particulier, la SAS France Miniature peut décider de fermer au public tout ou partie de France Miniature qu'elle gère, et suspendre tout ou partie des services proposés, tels que les services de restauration, pour toute la durée qu'elle juge nécessaire, en raison notamment, de questions ou opérations liées à la sécurité ou la santé des visiteurs, à la maintenance, à la réparation, réhabilitation, reconstruction de tout ou partie des équipements de France Miniature, à des intempéries, à l'ordre public, etc. sans pouvoir en être tenue pour responsable et sans que le client puisse prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit.

### III.6 - Garantie financière

La SAS France Miniature bénéficie d'une garantie financière octroyée par la banque CALYON, 11 avenue d'Albigny, BP 32 74001 ANNECY, dans les conditions prévues par les articles du Code du Tourisme.

### III.7 - Règlement intérieur

Chaque visiteur doit se conformer au règlement intérieur de France Miniature affiché à l'entrée. Les services habituels de la SAS France Miniature sont fondés à procéder à l'expulsion de tout contrevenant sans recours possible. Les visiteurs expulsés dans ce contexte ne peuvent en aucun cas, obtenir le remboursement des titres d'entrées.

### III.8 - Réclamations

Les réclamations formulées à un différend portant sur les modalités d'exécution des prestations objets des présentes doivent être soulevées par écrit et adressées auprès du service accueil visiteurs de la SAS France Miniature, 25 route du Mesnil 78990 Elancourt, dans les 15 jours suivants la visite de France Miniature.

Les réclamations peuvent également être formulées sur le site même de France Miniature, des fiches-incidents étant à la disposition des visiteurs à l'accueil-visiteurs.

Afin d'éviter toute contestation, le justificatif de visite (billets d'entrée, attestation, bons d'échanges etc.) comportant le nombre de participants du groupe sont signés le jour de la visite.

### III.9 - Litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français. A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les Tribunaux compétents.